

Le secrétariat de la mairie :

Fermeture du secrétariat de la mairie

En raison des congés de Noël, nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 décembre 2023 au 02 janvier 2024 inclus.

Le vendredi 05 janvier 2024, la mairie sera fermée de 09 heures 00 à 12 heures 00.



Merci pour votre compréhension.

Médiathèque municipale « Le Marque Page »

Animation « Lectures de contes »

La médiathèque municipale organise le samedi 16 décembre 2023 à 10 heures 00 une animation « lectures de contes » par Madame Digadoum.

Association :

L'Atelier Couture



*L'équipe
municipale ainsi
que les agents
municipaux se
joignent à moi
pour vous
souhaiter de très
bonnes fêtes de fin
d'année.*



Association :

Association pour le Développement Musical en Saintonge

L'A.D.M.S (Association Pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente-Maritime), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les anciens cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (Taillebourg et Annepont seulement), de Burie puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.



Une équipe pédagogique, composée de huit professeurs diplômés et dirigée par Manuel Audigé, s'occupe de 200 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, chant et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DEPLANNE.

La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A.D.M.S, de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de guitares, chorales enfants et adultes ...).

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel Audigé, le directeur, au 06 77 93 04 09.

Urbanisme :

Rappel sur les déclarations de travaux (permis de construire ou déclaration préalable)

Les déclarations préalables :

Une déclaration préalable (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles.

Les permis de construire :

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe d'une déclaration préalable.

L'image illustrant les formalités est à titre indicatif. Afin de pouvoir vous renseigner dans les démarches, merci de bien vouloir vous rapprocher de la mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toitures) : DP
Auvent, préau
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation
• < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20m² : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC

GARAGE
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC

PISCINE
• < 10 m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100m² ouverte : DP
• < 100m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

FACADE RAVALEMENT DP

CREATION FENETRE DP

CABANE BOIS OU BETON
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC

PORTAIL DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

* si les travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire.

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr

La Communauté d'Agglomération de Saintes :

Le Bonheur c'est si Saintes ! Une marque pour renforcer l'attractivité d'un territoire à fort potentiel

L'Agglomération de Saintes a dévoilé le 11 octobre 2023, sa toute nouvelle marque de territoire : Le Bonheur c'est si Saintes. Une marque gérée par l'Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes et animée en collaboration avec l'Office de Tourisme.

Remplie de richesses, l'agglomération de Saintes s'est dotée d'une marque de territoire à la hauteur de ses nombreux atouts. Héritage gallo-romain, patrimoine extraordinaire, paysages préservés, flâneries le long du fleuve Charente, dégustation de Pineau des Charentes ... elle représente un territoire-écriin qui se traduit dans une nouvelle marque : Le Bonheur c'est si Saintes !

Une marque comme un cri de ralliement

Marque légère et profonde à la fois, elle détourne une expression bien connue « Le Bonheur c'est si simple », un effet clin d'œil et une petite touche d'humour qui exprime un territoire empathique qui sonne comme une évidence... la nôtre.

Le Bonheur c'est si Saintes, c'est également la notion de qualité de vie. Une ville à la campagne où il y fait bon vivre et qui place l'agglomération a rang de territoire idéal pour vivre l'essentiel qui permet de s'épanouir, aussi bien dans le champ professionnel que personnel.

Le Bonheur c'est si Saintes se positionne comme un véritable porte drapeau commun qui permettra à chacun d'exprimer haut et fort sa fierté d'appartenance au territoire.

Une marque qui a vocation à être utilisée par tous !

Marque partagée et ouverte, commerçants, restaurateurs, TPE-PME, associations culturelles et sportives... tous les acteurs du territoire, quelle que soit la taille de la structure, peuvent devenir ambassadeur et participer au rayonnement du territoire grâce au club des ambassadeurs.

2 niveaux de partenariats sont proposés : un niveau ambassadeur (gratuit) et un niveau partenaire (payant) offrant droit à une palette d'outils et de services exclusifs. Réel réseau d'acteurs du territoire, fiers d'appartenir à l'Agglomération et de participer à son développement, ce club des ambassadeurs, et géré par l'agence d'attractivité et sera ponctué de plusieurs temps forts tout au long de l'année.

Parce que les succès sont encore plus beaux lorsqu'ils sont accessibles à tous, rejoignez le club des ambassadeurs en vous inscrivant sur www.lebonheurcestsisaintes.fr !

Focus sur l'Agence d'Attractivité

L'Agence d'attractivité est née d'un engagement intercommunal et d'une co-construction avec le monde économique. Véritable guichet unique collaboratif et autonome, l'agence est le point de contact unique pour les porteurs de projets, les nouveaux talents, les investisseurs et entreprises du territoire en mettant en place des actions concrètes pour renforcer l'attractivité de l'agglomération.

Son objectif ? Répondre aux besoins concrets des acteurs économiques par la mise en place de stratégies de promotion territoriale, de marketing territorial, de prospection et d'animation d'évènements professionnels.

Fermeture des piscines Aquarelle et Starzinsky durant les vacances de fin d'année et d'hiver

La Communauté d'Agglomération de Saintes informe les habitants du territoire de la fermeture programmée des piscines Aquarelle et Starzinsky pendant les vacances scolaires de Noël, du 24 décembre 2023 au 7 janvier 2024, et d'hiver, du 18 février au 3 mars 2024, pour des opérations de maintenance essentielles.

Cette pause dans l'accueil du public permettra de réaliser des travaux de réfection et d'entretien nécessaires pour garantir la qualité et la sécurité des installations. Les bassins seront vidangés pour permettre la réfection du carrelage du fond du bassin ludique et l'entretien général des locaux.

Cette décision, prise en concertation avec les élus et les services techniques, répond à une double nécessité : assurer le bien-être des usagers et une gestion plus économique des ressources. La crise énergétique a en effet contraint la Communauté à repenser sa consommation, avec des coûts de gaz et d'électricité ayant respectivement quadruplé et doublé.

La Communauté d'Agglomération de Saintes remercie chacun pour sa compréhension et rappelle son engagement à offrir des services publics de qualité, sûrs et respectueux de l'environnement.

Votez pour votre Coup de Cœur Citoyen dans le Cadre de l'Appel à Projet Economie Sociale et Solidaire de l'Agglomération de Saintes

La Communauté d'Agglomération de Saintes est fière de présenter le vote pour le Prix Coup de Cœur Citoyen, une initiative phare soulignant l'importance de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans notre région. Du 27 novembre au 12 décembre 2023, nous invitons tous les résidents à participer à cette démarche démocratique et à soutenir les projets qui façonnent l'avenir de notre territoire.

L'ESS, représentant 19.6% de l'emploi salarié privé dans notre agglomération, est un moteur vital de l'économie locale. Les projets en lice pour le Prix Coup de Cœur Citoyen reflètent cette dynamique, avec des initiatives variées allant de l'aide à la jeunesse et à la culture, à la promotion de pratiques durables et responsables.

Projets en compétition :

1. Mission Locale de la Saintonge - « Un Vélo pour un Boulot »
2. Entraide Saintaise - Expansion de la recyclerie

d'articles de puériculture

3. Collectif Côté Coulisses (Consortium Coopérative)
4. Association Les Bourdonnantes - Promotion de la place des femmes
5. IB Sys (SCESSS en devenir) - « Boîte à Semer : Boucle Vertueuse »
6. LaCoTec - Projets sur la transition énergétique dans l'habitat

Nous encourageons tous les habitants à découvrir ces projets innovants et à voter pour leur favori sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saintes. La vidéo de présentation est également disponible.

Votre voix compte ! Participez au vote et aidez-nous à choisir le projet qui recevra le soutien additionnel de 2 000 € pour sa contribution exceptionnelle à notre communauté.

Attention ! :

Vente de calendrier ou autres, soyez vigilants !

En cette période de fêtes, des vendeurs de calendriers (pompiers, facteurs, associations sportives, etc) sont susceptibles de sonner à votre porte.

Ils ont besoin de votre soutien mais il est nécessaire de rester vigilant.

N'hésitez pas à vous faire présenter une carte professionnelle ou une attestation d'appartenance à l'organisme annoncé.

En cas de doute, ne laissez pas entrer la ou les personnes(s) dans votre domicile et n'hésitez pas à contacter les services de la gendarmerie (17).

Information sécurité routière :

Equipements à vélo obligatoires et recommandés.

Nous avons été informé que certains enfants, le matin ou le soir, rejoignent l'école ou l'arrêt de bus à vélo, sans éclairage ni gilet jaune ou tout autre équipement réfléchissant.

La luminosité à certaines heures du matin ou du soir étant faible, il est indispensable que ces enfants puissent être vus de loin par les automobilistes.

Nous vous rappelons qu'un accident peut vite arriver !



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Inventaire des zones humides

En raison de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un inventaire des zones humides est en cours sur notre commune.

Il devrait se terminer courant janvier 2024



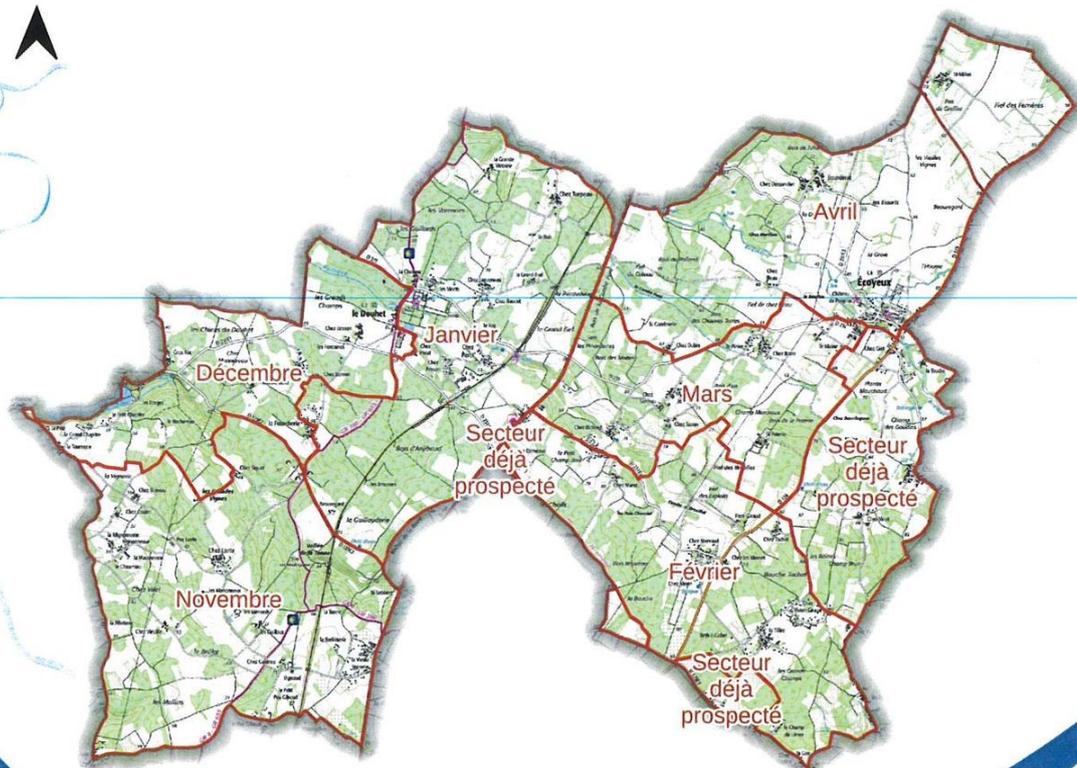
Inventaire des zones humides et du bocage (délimitation et caractérisation)

L'inventaire des zones humides débute sur la commune de **Ecoyeux et Le Douhet**.

La technicienne des zones humides du SYMBA sera présente sur le terrain de **novembre 2023 à avril 2024**.

Vous pouvez la rencontrer sur les secteurs indiqués sur la carte

Contactez-la avant : Jeanne INGLIN au 06 19 50 80 15



0 1 2 km

Simulateur :

Simuler votre taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile-de-France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1ère et à la 2ème date d'anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

Vous pouvez calculer simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement :

www.tax-amenagement.fr

C'est nouveau sur la commune :

La Torréfaction

Ancien serveur reconverti dans la torréfaction de café depuis 3 ans, Monsieur Guillaume Babiaud a pu ouvrir récemment son atelier de torréfaction sur notre commune.

Il fait de la torréfaction traditionnelle, ce qui est le contraire de la torréfaction d'usine.

Monsieur Guillaume Babiaud prend soin du grain et lui donne tout le temps qu'il faut afin qu'il puisse développer toutes ses saveurs.

Pour lui, c'est plus qu'un métier, c'est une passion.

Vous pouvez y retrouver du café en grain ou moulu, il y en a pour tout type de cafetière.

Coordonnées :

Téléphone : 06 17 48 64 95

Mail : toutencafe@gmail.com

Facebook : tout en café

